

Le 29 octobre 2003

**REACH : VIVES PREOCCUPATIONS DEVANT LE MANQUE DE CONSULTATION
DES UTILISATEURS SITUÉS EN AVAL**

UNICE regrette que la Commission ait adopté, aujourd'hui, la proposition de règlement sur le système REACH (enRegistrement, Évaluation et Autorisation des produits CHimiques) sans passer par toutes les phases préparatoires nécessaires. Deux conditions essentielles à un règlement efficace ne sont toujours pas réunies : REACH n'est assorti ni d'une évaluation d'impact complète, ni d'un dialogue approprié avec les secteurs qui utilisent les produits chimiques.

"Comme nous l'avons expliqué plusieurs fois à la Commission par écrit, le manque de consultation des utilisateurs en aval doit être corrigé dès que possible", déclare Jürgen Strube, Président de UNICE. "Le coût total de REACH, tel qu'estimé par la Commission, est huit à douze fois moindre que les estimations faites par d'autres études : ce fait même montre clairement que les méthodes d'évaluation économique de la Commission doivent être étudiées de très près", ajoute-t-il.

Il est crucial de procéder à une analyse approfondie des incidences économiques sur les secteurs utilisateurs, pour comprendre et mesurer les conséquences de REACH pour l'ensemble de l'industrie et des services qui y sont liés, et permettre ainsi une politique éclairée et responsable.

Plus particulièrement, UNICE est très alarmée par deux éléments. Primo, sous sa forme actuelle le système REACH rendra l'environnement des affaires moins favorable à l'innovation, en exerçant des effets négatifs sur la souplesse du système de production et en menaçant la confidentialité. Secundo, les problèmes d'hétérogénéité entre REACH et la législation applicable de l'UE n'ont pas été suffisamment analysés.

UNICE constate en revanche avec un certain plaisir que la Commission accompagne l'adoption du système REACH d'une décision d'engager une concertation plus étroite avec l'industrie, et notamment les utilisateurs en aval. UNICE prendra une part active à cette consultation – pour autant que les résultats de ses travaux soient pris en compte.

"Je suis soucieux de constater qu'en dépit des nombreuses requêtes de UNICE, ces éléments n'ont pas été assez débattus entre la Commission et les milieux d'affaires", fait savoir Jürgen Strube, "au point d'amener la Commission à présenter une évaluation d'impact fort incomplète, loin de répondre aux engagements de qualité pris dans l'initiative pour "mieux légiférer" dont l'importance a pourtant été confirmée par le sommet européen du 17 octobre 2003".

UNICE compte que le Conseil "Compétitivité" se verra confier le dossier du paquet législatif pour les produits chimiques.

Note à l'éditeur

UNICE est le porte-parole officiel de plus de 16 millions de petites, moyennes et grandes entreprises en Europe. Présente sur la scène européenne depuis 1958, UNICE compte aujourd'hui 35 membres, fédérations nationales de l'industrie et des employeurs de 28 pays, dont la mission première est l'amélioration de la croissance et de la compétitivité en Europe.